

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Acceptation. Loma Systems, une division d'Illinois Tool Works Inc., est ci-après dénommée « Loma Systems » et le client qui achète des produits (« Produits ») ou des services (« Services ») est ci-après dénommé « Acheteur ». Les présentes conditions générales de vente (« Conditions »), tout devis, accusé de réception ou facture de Loma Systems et tous les documents incorporés par référence spécifique dans les présentes ou dans ceux-ci (« Documents Loma Systems » et, conjointement avec les présentes Conditions, le « Contrat ») constituent l'intégralité des conditions régissant la vente des Produits et Services. LOMA SYSTEMS REJETTE PAR LA PRÉSENTE TOUTE CONDITION SUPPLÉMENTAIRE OU DIFFÉRENTE PROPOSÉE PAR L'ACHETEUR, QU'ELLE FIGURE OU NON DANS LES FORMULAIRES COMMERCIAUX DE L'ACHETEUR OU SUR LE SITE WEB DE L'ACHETEUR, ET CES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES OU DIFFÉRENTES SERONT SANS EFFET. Aucun accord d'utilisation du site ou autre accord accessible par clique sur un site web n'aura d'effet contraignant, que Loma Systems clique ou non sur « OK », « J'accepte » ou toute autre confirmation similaire. Le début de tout travail par Loma Systems ou l'acceptation par l'Acheteur de la livraison des Produits ou Services manifesterà l'accord de l'Acheteur avec l'Accord. Les conditions supplémentaires ou différentes applicables à une vente particulière peuvent être précisées dans le corps d'un document de Loma Systems ou convenues par écrit par les parties. En cas de conflit, l'ordre de priorité suivant s'appliquera : (a) les conditions convenues par écrit et signées par un représentant autorisé de Loma Systems ; (b) les conditions du document de Loma Systems ; (c) les présentes conditions.

2. Devis. Les devis d'équipement ne sont valables que par écrit et pendant 60 jours à compter de la date du devis. Les devis de pièces ne sont valables que par écrit et pendant 30 jours à compter de la date du devis. Tous les devis peuvent être modifiés ou retirés sans préavis adressé à l'Acheteur. Les devis sont soumis à l'approbation du crédit de l'Acheteur. Loma Systems peut refuser des commandes et n'a aucune obligation de fournir des produits ou des services, sauf si Loma Systems émet un accusé de réception de la commande ou lors de l'expédition des produits ou du début des services.

3. Prix et conditions de paiement. Les prix sont indiqués en dollars américains et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve du prix de Loma Systems en vigueur au moment de l'expédition. Les prix n'incluent pas les taxes de vente, d'utilisation, sur la valeur ajoutée ou autres, les droits d'importation, les frais de licence ou autres frais similaires (« Frais ») liés à la vente, à l'importation ou à l'utilisation des Produits ou Services, et l'Acheteur est responsable de ces Frais. Si Loma Systems est ultérieurement tenue de payer des Frais, l'Acheteur devra

défendre et indemniser intégralement Loma Systems à cet égard. Les conditions de paiement sont de 30 jours nets à compter de la date de la facture de Loma Systems. Les factures en souffrance entraîneront des intérêts au taux de 1,5 % par mois, ou au taux maximal autorisé par la loi en vigueur. Les droits d'inspection de l'Acheteur prévus dans les présentes n'affectent pas les conditions de paiement. En aucun cas, l'Acheteur n'aura droit à une compensation. Si l'Acheteur ne s'acquitte pas d'un paiement comme requis, il s'engage à indemniser Loma Systems pour tous les frais associés engagés par Loma Systems, y compris les honoraires raisonnables d'avocat et les frais de justice.

4. Approbation de crédit. Toutes les expéditions sont soumises à l'approbation du service de crédit de Loma Systems. Loma Systems peut facturer l'Acheteur et recouvrer chaque expédition comme une transaction distincte. Si, selon le seul jugement de Loma Systems, la situation financière de l'Acheteur est ou devient insatisfaisante, Loma Systems peut, sans préjudice de ses autres recours : (a) reporter ou refuser toute expédition, sauf sur réception d'une garantie satisfaisante ou d'un paiement en espèces à l'avance ; et/ou (b) résilier tout ou partie des bons de commande de l'Acheteur.

5. Annulation ou modification. Loma Systems peut annuler toute commande ou livraison en vertu de celle-ci, ou résilier tout accord relatif à l'achat des produits ou services de Loma Systems moyennant un préavis écrit raisonnable adressé à l'Acheteur. Une fois que Loma Systems a accepté une commande ou a commencé à prendre des mesures concernant une commande, l'Acheteur ne peut annuler ou modifier cette commande sans le consentement écrit de Loma Systems. Dans ce cas, l'Acheteur sera redevable des frais d'annulation ou de modification et de tous les coûts engagés et engagés pour la commande ou en relation avec l'annulation ou la modification, selon le cas, ainsi que d'une indemnité raisonnable pour les dépenses proportionnelles et les bénéfices anticipés.

6. Inspection / Livraisons non conformes. L'Acheteur doit informer Loma Systems par écrit de tout produit non conforme aux spécifications applicables à sa vente dans les dix jours calendaires suivant la livraison et donner à Loma Systems une possibilité raisonnable d'inspecter ces produits et de remédier à toute non-conformité. L'Acheteur ne peut retourner aucun produit sans l'autorisation écrite préalable de Loma Systems. Tout retour autorisé par Loma Systems doit être effectué conformément aux politiques de retour de Loma Systems. L'Acheteur sera responsable de tous les frais liés aux retours de produits et supportera le risque de perte, sauf si Loma Systems en convient autrement par écrit ou détermine que les produits ne sont pas conformes aux conditions de vente applicables. Toute variation des quantités expédiées par rapport à celles commandées (ne dépassant

pas 10 %) sera considérée comme conforme à la commande de l'Acheteur, et le prix indiqué par article continuera de s'appliquer.

7. Livraison. Loma Systems prévoit de faire appel à des transporteurs publics pour l'expédition des produits. Le transporteur, et non Loma Systems, facturera les frais de transport et autres frais d'expédition. Le paiement de ces frais sera effectué directement par l'Acheteur au transporteur, sauf accord contraire. Les produits vendus aux États-Unis seront expédiés départ usine depuis les locaux de Loma Systems (Incoterms 2010). Les produits expédiés au Canada seront expédiés DDP à l'adresse indiquée par l'Acheteur (Incoterms 2010). Les dates d'expédition sont approximatives et dépendent de la réception rapide de toutes les informations nécessaires de la part de l'Acheteur. Loma Systems peut expédier les articles en un ou plusieurs envois. La propriété des produits et le risque de perte sont transférés à l'Acheteur lors de la livraison, conformément aux conditions d'expédition applicables. L'Acheteur assume tous les risques et responsabilités liés à la perte et à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation par des tiers qui acquièrent ou utilisent les produits de manière illicite après la livraison. L'Acheteur doit informer Loma Systems et le transporteur chargé de la livraison dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de réception des produits, de tout dommage ou manque, et donner à Loma Systems une possibilité raisonnable d'inspecter les produits. Toute perte occasionnée par des dommages ou des pertes pendant le transport sera à la charge de l'Acheteur, et les réclamations pour ces pertes doivent être adressées uniquement au transporteur.

8. Garantie limitée. Loma Systems garantit qu'elle transmettra les Produits libres de tout privilège, sûreté et charge créés par, par l'intermédiaire ou sous Loma Systems. Loma Systems garantit en outre que pendant une période de treize mois à compter de la date de livraison au transporteur public (la « Période de garantie »), dans des conditions normales d'utilisation et sous réserve d'une installation et d'un entretien appropriés tels que déterminés par Loma Systems, les Produits : (a) seront conformes aux spécifications écrites ou autres descriptions convenues d'un commun accord ; et (b) seront exempts de défauts importants de matériaux et de fabrication.

En cas de violation des garanties énoncées ci-dessus (les « Garanties »), Loma Systems, à sa discrétion et à titre de seule responsabilité de Loma Systems et de seul recours de l'Acheteur, réparera, remplacera ou créditera le compte de l'Acheteur pour tout Produit qui ne serait pas conforme aux Garanties, à condition que (i) pendant la Période de garantie, Loma Systems soit immédiatement informée par écrit de la découverte d'un tel défaut, avec une explication détaillée de toute défaillance alléguée ; (ii) Loma Systems dispose d'un délai raisonnable pour examiner toutes les réclamations ; et (iii) l'examen de ce Produit par Loma Systems confirme les défauts allégués et que ceux-ci ne sont pas dus à

un accident, une mauvaise utilisation, une négligence, une usure normale, une installation incorrecte, une modification ou une réparation non autorisée ou des tests inappropriés. Aucun Produit ne peut être retourné à Loma Systems avant d'avoir été inspecté et approuvé par Loma Systems.

La garantie contre les défauts ne s'applique pas : (1) aux composants consommables ou aux pièces d'usure normale ; ou (2) à l'utilisation des Produits avec des équipements, composants ou pièces non spécifiés ou fournis par Loma Systems ou envisagés dans la documentation du Produit.

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES, LOMA SYSTEMS NE DONNE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE (Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER).

9. Garantie de service. Loma Systems garantit que (a) elle fournira les Services de manière rapide, compétente et professionnelle, conformément aux normes de l'industrie ; (b) les Services seront conformes à toutes les spécifications ou déclarations de travail convenues d'un commun accord pendant une période de 90 jours à compter de l'achèvement de ces Services, et (c) les pièces de rechange utilisées dans le cadre de la fourniture de ces Services seront exemptes de défauts matériels et de fabrication importants pendant une période de 60 jours à compter de l'achèvement de ces Services. Le seul recours de l'Acheteur, et la seule responsabilité de Loma Systems, en cas de violation de la garantie susmentionnée, est que Loma Systems, à sa discrétion, exécute à nouveau les services ou crédite le compte de l'Acheteur pour ces services. L'Acheteur est responsable de tous les frais de déplacement engagés par Loma Systems lors de la réexécution de tout service dans le cadre de cette garantie.

10. Limitation de responsabilité et recours. LOMA SYSTEMS NE SERA PAS RESPONSABLE, ET L'ACHETEUR RENONCE À TOUTE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DE LOMA SYSTEMS, POUR LES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, TEMPS D'ARRÊT, PERTE DE BÉNÉFICES OU PERTES COMMERCIALES, QU'ILS SOIENT BASÉS OU NON SUR LA NÉGLIGENCE OU LA VIOLATION DE LA GARANTIE DE LOMA SYSTEMS OU SUR LA RESPONSABILITÉ STRICTE EN MATIÈRE DÉLICTEUELLE OU TOUTE AUTRE CAUSE D'ACTION. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE LOMA SYSTEMS EN RELATION AVEC LE CONTRAT OU LA VENTE DES PRODUITS OU SERVICES DE LOMA SYSTEMS NE DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS OU SERVICES SPÉCIFIQUES POUR LESQUELS LA RÉCLAMATION EST FORMULÉE.

11. Utilisation du produit. L'Acheteur est seul responsable de déterminer si un produit est adapté à un usage particulier et convient à la méthode d'application de l'Acheteur. En conséquence, et en raison de la nature et du mode d'utilisation des produits Loma Systems, Loma Systems n'est pas responsable des résultats ou des conséquences de l'utilisation, de la mauvaise utilisation ou de l'application de ses produits. Toutes les propriétés physiques, déclarations et recommandations sont basées sur des tests ou des expériences que Loma Systems estime fiables, mais elles ne sont pas garanties.

12. Outillage/Moules/Matrices. Tous les matériaux, équipements, installations et outillages spéciaux (y compris les outils, gabarits, matrices, fixations, moules, modèles, tarauds spéciaux, jauges spéciales, équipements de test spéciaux et aides à la fabrication, ainsi que leurs remplacements) utilisés dans la fabrication des produits resteront la propriété de Loma Systems. Tout matériel, outillage ou équipement fourni à Loma Systems par l'Acheteur restera la propriété de l'Acheteur, qui conservera le titre de propriété et le droit de possession.

13. Propriété intellectuelle. Tous les dessins, savoir-faire, conceptions, spécifications, inventions, dispositifs, développements, processus, droits d'auteur et autres informations ou propriétés intellectuelles créés ou développés par Loma Systems ou divulgués ou fournis de toute autre manière à l'Acheteur par Loma Systems, ainsi que tous les droits y afférents (collectivement, la « Propriété intellectuelle ») resteront la propriété de Loma Systems et seront gardés confidentiels par l'Acheteur conformément aux présentes Conditions. L'Acheteur n'a aucun droit ni aucun intérêt de propriété sur la propriété intellectuelle, et ces informations, sous quelque forme que ce soit et toutes leurs copies, doivent être rapidement restituées à Loma Systems à la demande de Loma Systems. L'Acheteur reconnaît qu'aucune licence ni aucun droit de quelque nature que ce soit ne lui sont accordés en vertu des présentes en ce qui concerne la propriété intellectuelle, à l'exception du droit limité d'utiliser les produits de Loma Systems ou de bénéficier des services achetés auprès de Loma Systems.

14. Utilisation des marques commerciales et des noms commerciaux. L'Acheteur ne doit pas utiliser, directement ou indirectement, en tout ou en partie, le nom de Loma Systems, ni aucune autre marque commerciale ou nom commercial qui appartient actuellement ou pourrait appartenir à l'avenir à Loma Systems (collectivement dénommés les « marques commerciales »), dans le cadre du nom commercial ou de la raison sociale de l'Acheteur, ni de quelque manière que ce soit en rapport avec l'activité de l'Acheteur, sauf de la manière et dans la mesure autorisées dans les présentes ou autrement approuvées par écrit par Loma Systems. L'Acheteur reconnaît par la présente la propriété de Loma Systems sur les marques commerciales et la bonne volonté qui y est associée. L'Acheteur

ne doit pas enfreindre, nuire ou contester la validité des marques commerciales. L'Acheteur est autorisé à utiliser les marques commerciales uniquement dans le cadre de la promotion ou de la vente des produits autorisés conformément aux termes du contrat. L'Acheteur doit reproduire les marques commerciales exactement comme spécifié par Loma Systems. L'Acheteur ne doit pas utiliser les marques commerciales en combinaison avec d'autres marques commerciales ou noms. L'Acheteur s'engage à ne pas enregistrer ou tenter d'enregistrer une marque commerciale ou une imitation plausible de celle-ci (y compris toute variante dans une langue autre que l'anglais), ni à utiliser ces marques commerciales pour des produits ou à des fins autres que ceux énoncés dans le contrat. L'Acheteur ne doit à aucun moment, pendant ou après la résiliation du contrat, utiliser dans le cadre de ses activités commerciales une autre marque similaire ou ressemblant de quelque manière que ce soit aux marques, de manière à pouvoir induire en erreur ou créer une confusion avec les marques. L'Acheteur doit coopérer de manière raisonnable avec Loma Systems dans le cadre de toute initiative de Loma Systems visant à protéger, défendre ou faire valoir ses droits sur les marques commerciales. Si l'Acheteur cesse d'être un client autorisé de Loma Systems pour quelque raison que ce soit, il doit immédiatement cesser toute utilisation précédemment autorisée du nom de Loma Systems ou des marques commerciales.

15. Logiciels. Loma Systems détient et conserve à tout moment la propriété et la pleine propriété de tous les logiciels, micrologiciels, routines de programmation et documentation fournis par Loma Systems pour être utilisés avec les Produits, ainsi que de toutes les copies de ceux-ci réalisées par Loma Systems (collectivement, les « Logiciels »). Loma Systems accorde à l'Acheteur une licence non exclusive et non transférable pour utiliser le Logiciel uniquement avec les Produits. L'Acheteur prendra toutes les mesures raisonnables pour protéger les droits de propriété de Loma Systems sur le Logiciel et ne transférera, ne fournira ni ne concédera sous licence le Logiciel à un tiers.

16. Informations confidentielles. Toutes les informations fournies ou mises à disposition par Loma Systems à l'Acheteur en rapport avec l'objet des présentes doivent être conservées de manière confidentielle par l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à ne pas utiliser (directement ou indirectement) ni divulguer à des tiers ces informations sans l'accord écrit préalable de Loma Systems. Les obligations énoncées dans la présente section ne s'appliquent pas aux informations qui : (a) au moment de leur divulgation, étaient ou sont par la suite devenues accessibles au public par publication ou par tout autre moyen, sans que l'Acheteur ait manqué à l'une des obligations prévues dans les présentes ; (b) l'Acheteur peut prouver, par des documents écrits, qu'elles étaient en sa possession avant leur divulgation par Loma Systems ; ou (c) sont légalement mises à la disposition de

l'Acheteur par ou via un tiers n'ayant aucune obligation de confidentialité directe ou indirecte envers Loma Systems en ce qui concerne ces informations.

17. Audit. Sauf accord écrit d'un dirigeant de Loma Systems, ni l'Acheteur ni aucun représentant de l'Acheteur ne peut examiner ou auditer les comptes de coûts, les livres ou registres de Loma Systems, quels qu'ils soient, ni aucune autre donnée que Loma Systems, à sa seule discrétion, considère comme confidentielle ou exclusive.

18. Contrefaçon et indemnisation. Sauf dans les cas prévus ci-dessous, Loma Systems s'engage à défendre et à indemniser l'Acheteur contre toute réclamation, tout coût, tout dommage, toute responsabilité et toute dépense résultant d'une violation effective de brevet, de marque déposée ou de droit d'auteur, d'un détournement d'informations confidentielles ou d'une violation de tout autre droit de propriété intellectuelle, national ou étranger, pouvant découler de la vente du Produit exclusif de Loma Systems à l'Acheteur dans la mesure où cela concerne l'objet du Contrat (chacun étant une « Réclamation ») ; à condition toutefois que (a) l'Acheteur fournisse à Loma Systems une notification écrite de cette Réclamation immédiatement après avoir pris connaissance de celle-ci, (b) l'Acheteur coopère avec Loma Systems dans la défense et le règlement de cette Réclamation ; et (c) l'Acheteur accorde à Loma Systems le droit de défendre et de régler cette Réclamation aux frais de Loma Systems. Si une action en justice ou une réclamation aboutit à une injonction ou à une ordonnance qui empêcherait Loma Systems de fournir toute pièce ou tout Produit relevant du Contrat, ou si le résultat d'une telle action en justice ou réclamation, de l'avis raisonnable de Loma Systems, empêcherait Loma Systems de fournir ces pièces ou Produits, Loma Systems peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes : (i) obtenir une licence appropriée pour permettre à Loma Systems de continuer à fournir ces pièces ou Produits ; (ii) modifier la pièce ou le Produit concerné afin qu'il ne soit plus contrefait ; (iii) remplacer la pièce ou le produit concerné par une pièce ou un produit non contrefait mais pratiquement équivalent ; ou (iv) si Loma Systems ne peut raisonnablement accomplir les actions spécifiées aux sous-sections (i) à (iii), alors, à sa seule discrétion, Loma Systems peut cesser de vendre la pièce ou le produit sans aucune autre responsabilité envers l'Acheteur. Nonobstant ce qui précède, Loma Systems n'aura aucune responsabilité ni obligation de défendre et d'indemniser l'Acheteur contre toute Réclamation relative : (1) à l'utilisation de toute pièce ou de tout Produit, (2) à la combinaison de toute pièce ou de tout Produit avec toute autre pièce ou tout autre produit non fourni par Loma Systems, ou (3) à toute pièce, tout Produit ou tout processus conçu ou spécifié par l'Acheteur.

19. Employés de Loma Systems. Les employés des services commerciaux et techniques de Loma Systems ne sont pas formés ni habilités à faire des déclarations juridiques, à

conclure des accords ou à signer des documents de l'Acheteur ayant une incidence sur les responsabilités juridiques ou renonçant à des droits légaux, y compris ceux concernant le transfert de droits de propriété intellectuelle ou liés aux lois sur la confidentialité. De telles déclarations, accords ou documents ne seront pas contraignants pour Loma Systems ou les employés de Loma Systems concernés.

20. Conditions de service. Les conditions générales suivantes s'appliquent à tous les services sur site fournis par Loma Systems :

A. Les services seront fournis aux tarifs alors en vigueur chez Loma Systems.

B. L'Acheteur doit préparer le site pour les services. Si le site n'est pas préparé pour les services à l'arrivée du personnel de service de Loma Systems à la date et à l'heure convenues pour les services, Loma Systems peut facturer à l'Acheteur tout retard et/ou temps de déplacement aux tarifs de service habituels de Loma Systems.

C. L'Acheteur doit informer Loma Systems à l'avance de toutes les règles, réglementations, lois et exigences applicables aux services, y compris les permis et licences requis, qui sont applicables à la juridiction locale de l'Acheteur.

D. Loma Systems peut refuser, sans aucune responsabilité, de fournir les Services et autoriser le personnel de service de Loma Systems à suspendre les Services ou à évacuer tout site où, de l'avis de Loma Systems, la prestation des Services présenterait un risque pour la sécurité de toute personne. Dans ce cas, l'Acheteur est responsable du paiement de tout retard et/ou temps de déplacement aux tarifs de service habituels de Loma Systems.

E. L'Acheteur est seul responsable de tous les dommages ou blessures causés ou contribués par l'Acheteur qui pourraient survenir sur le site, sauf dans la mesure où les dommages ou blessures sont directement causés par la négligence grave ou la faute intentionnelle du personnel de service de Loma Systems.

F. L'Acheteur doit fournir un préavis d'au moins 24 heures pour toute annulation d'une commande de service. Si l'Acheteur annule avec un préavis de moins de 24 heures, il est responsable de tous les frais engagés par Loma Systems en raison de cette annulation.

21. Conformité. L'Acheteur s'engage à se conformer à toutes les règles, réglementations, ordonnances et lois fédérales, étatiques, locales et étrangères applicables aux obligations de l'Acheteur en vertu des présentes et à l'utilisation des produits et services par l'Acheteur, y compris les lois sur l'importation/exportation, les lois sur le travail et les lois anti-corruption.

22. Relations entre les parties. Aucune disposition du Contrat ni aucune pratique commerciale entre les parties ne saurait être interprétée comme constituant les parties au présent Contrat en tant que partenaires, coentrepreneurs ou agents l'un de l'autre, ni comme autorisant l'une des parties à engager l'autre de quelque manière que ce soit.

23. Force majeure. Loma Systems ne sera pas responsable de tout manquement à ses obligations en vertu du Contrat lorsque ce manquement résulte d'événements échappant à son contrôle raisonnable (un cas de « force majeure »), y compris les catastrophes naturelles, les épidémies, les actes de guerre déclarés ou non, les blocus, les conflits sociaux (qu'ils concernent les employés de Loma Systems ou ceux d'autres entreprises), les pénuries de matières premières et les augmentations importantes du coût des matières premières. En cas de force majeure, le délai d'exécution sera prolongé pendant la durée raisonnablement nécessaire pour permettre à Loma Systems de s'exécuter.

24. Cession ; effet contraignant. Aucune cession de droits ou d'intérêts ni délégation d'obligations de l'Acheteur en vertu du Contrat ou du bon de commande de l'Acheteur ne peut être effectuée sans le consentement écrit préalable de Loma Systems. Toute tentative de cession sera nulle et non avenue. Loma Systems peut céder le Contrat ou transférer ses droits et/ou obligations en vertu du Contrat. Le Contrat s'appliquera au profit des parties et de leurs successeurs et ayants droit respectifs autorisés, et les lie.

25. Renonciation. En cas de manquement de l'Acheteur, Loma Systems peut refuser d'expédier les Produits ou de fournir les Services. Si Loma Systems choisit de poursuivre l'expédition ou ne parvient pas à faire respecter strictement le Contrat, les actions de Loma Systems ne constitueront pas une renonciation au manquement de l'Acheteur ou à tout autre manquement existant ou futur, ni n'affecteront les recours juridiques de Loma Systems.

26. Faillite. Si l'une des parties devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance, dépose le bilan ou fait l'objet d'une procédure de faillite involontaire, se voit attribuer un administrateur judiciaire ou voit ses actifs cédés, l'autre partie peut annuler toute obligation non remplie en vertu des présentes.

27. Limitation des actions/Choix de la loi applicable. Tout litige découlant du Contrat ou lié à celui-ci sera régi et interprété conformément aux lois de l'État de l'Illinois et sera porté exclusivement devant un tribunal d'État ou fédéral situé dans le comté de Cook, dans l'Illinois. Les parties renoncent expressément à tout droit à un procès devant jury et consentent à ce que tout litige soit entendu uniquement par un tribunal compétent. Les parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au Contrat.

28. Survie. Toutes les dispositions du Contrat qui, de par leur nature, s'étendent au-delà de la résiliation ou de l'expiration de toute vente de Produits ou Services, resteront en vigueur jusqu'à leur exécution.

29. Divisibilité. Si une disposition du présent Contrat est jugée illégale ou inapplicable, les autres dispositions du présent Contrat resteront en vigueur.

30. Intégration et modification. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre Loma Systems et l'Acheteur en ce qui concerne les Produits et Services couverts par le Contrat, et remplace tout accord, entente, déclaration et devis antérieurs à cet égard. Aucune modification du présent Contrat n'aura d'effet à moins d'être faite par écrit et signée par la partie qui y est liée.